



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

BIA Autorisation parentale pour le transport Année scolaire 2016-2017

Nous autorisons les personnes adultes responsables dans le cadre du BIA ou parents de stagiaires BIA à transporter dans son véhicule personnel ou transport en commun, mon enfant dans le but des sorties concernées par le BIA comme pour se rendre aux cours et rentrer à notre domicile.

Nom de l'établissement :

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom de la mère :

Date :

Signature :

Nom et prénom du père :

Date :

Signature :

Ou du représentant légal :

Date :

Signature :



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

**Autorisation d'utiliser des images fixes ou animées réalisées
dans le cadre BIA, autorisation valable pour l'année 2016-2017**

Dans le cadre des activités concernées par le BIA des images fixes ou animées sont réalisées.

Nous serons amenés à les utiliser dans :

- Les différentes publications des établissements scolaires et partenaires du BIA.
- Les sites internet des établissements scolaires et/ou partenaires du BIA
- Presse écrite
- Le cas de reportages télévisés

En application de la loi informatiques et libertés des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons / Nous n'autorisons pas*

Toutes personnes concernées et uniquement dans le cadre du BIA à utiliser des photos et des films de notre enfant prises au cours des activités.

* Barrer la mention inutile

A.....

Le / /

Signatures des Parents :



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Autorisation parentale vols BIA « formation pratique » 2016-2017

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise mon fils / ma fille à participer à un ou deux vols organisés par l' Aéroclub Albert Baron dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA).
J'atteste détenir un contrat chef de famille Assurance "RC" + individuelle corporelle pour mon fils / ma fille.

Le / /, Signatures des Parents :



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Autorisation parentale vols BIA « formation pratique » 2016-2017

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise mon fils / ma fille à participer à un ou deux vols organisés par l' Aéroclub Albert Baron dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA).
J'atteste détenir un contrat chef de famille Assurance "RC" + individuelle corporelle pour mon fils / ma fille.

Le / /, Signatures des Parents :



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Autorisation parentale vols BIA « formation pratique » 2016-2017

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise mon fils / ma fille à effectuer des vols en ULM ou avion de l'Aéroclub Albert Baron ou ceux appartenant à des pilotes privés, membres de l'Aéroclub Albert Baron en complément des vols réalisés dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA). Cette autorisation reste valable à tout moment le temps de la formation, jusqu'au 1^{er} octobre 2018.

Le / /, Signatures des Parents :



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Autorisation parentale vols BIA « formation pratique » 2016-2017

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise mon fils / ma fille à effectuer des vols en ULM ou avion de l'Aéroclub Albert Baron ou ceux appartenant à des pilotes privés, membres de l'Aéroclub Albert Baron en complément des vols réalisés dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA). Cette autorisation reste valable à tout moment le temps de la formation, jusqu'au 1^{er} octobre 2018.

Le / /, Signatures des Parents :



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Autorisation parentale vols BIA « formation pratique » 2016-2017

Un certificat médical autorisant la pratique de l'ULM est nécessaire (médecin généraliste).

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise mon fils / ma fille à effectuer des vols en ULM de la société Air ULM 17 ou ceux appartenant à des pilotes privés, membres de l'Aéroclub Albert Baron en complément des vols réalisés dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA).

Le / /, **Signatures des Parents** :



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Autorisation parentale vols BIA « formation pratique » 2016-2017

Un certificat médical autorisant la pratique de l'ULM est nécessaire (médecin généraliste).

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise mon fils / ma fille à effectuer des vols en ULM de la société Air ULM 17 ou ceux appartenant à des pilotes privés, membres de l'Aéroclub Albert Baron en complément des vols réalisés dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA).

Le / /, **Signatures des Parents** :



AÉROCLUB Albert Baron

Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

BP 29 17320 Marennes

Envol du BIA 2016 - 2017

Le BIA - Brevet d'Initiation Aéronautique - est une formation aéronautique, théorique et pratique, pour les jeunes passionnés par l'aviation dès la 3^{ème}.

1. Les objectifs

-> Le BIA, soutenu par la Fédération Française Aéronautique (FFA) et le Ministère de l'Education Nationale, a pour objectifs de permettre aux jeunes motivés la découverte du monde de l'aviation, de l'étudier, de le comprendre, de détenir un diplôme reconnu, de les aider à préparer leur avenir dans le vaste univers de l'aéronautique, de leur donner aussi l'envie de piloter et de leur offrir l'opportunité de devenir un pilote privé avec le PPL (Private Pilot Licence).

2. Le contenu

-> Un enseignement théorique de 50 heures environ, sanctionné par un examen national et reconnu par un diplôme de l'Education Nationale. L'Aéroclub Albert Baron intègre les jeunes dès le niveau de la 3^{ème} car la formation est dispensée en une seule année d'octobre à mai.

-> Un stage pratique d'une heure aux commandes d'un avion monomoteur « Robin » en 2 vols de 30 minutes d'initiation au pilotage et à la navigation aérienne. Le 1^{er} vol s'effectuera au début de la formation ; le second après l'obtention du BIA.

3. Pour s'inscrire

-> Avant le 3 octobre de l'année scolaire en cours : inscription auprès d'un aéroclub affilié à la FFA (**Aéroclub Albert Baron**) dans le cadre éventuel d'une convention scolaire [si formateur(s) en collège, lycée ou établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Education Nationale].

-> Inscription à l' Aéroclub Albert Baron : date de naissance ; adresse ; téléphone ; niveau / classe suivi(e) en 2016/2017 ; établissement scolaire ; etc... (Sur FIR = Fiche Individuelle de Renseignements).

Forfait unique de participation : **75 €**.

-> En février 2017 : remise ou envoi du dossier d'inscription à l'examen du BIA que chaque candidat(e) devra acheminer **personnellement** et dûment complété au Rectorat **avant la date limite**.

-> L'examen (QCM composé de 100 questions d'une durée de 2H30) a lieu un mercredi après midi à la mi-mai. **Où ?** Pour Marennes et sa périphérie, il s'agit du Lycée

-> Après la réussite à l'examen théorique (Moyenne égale ou supérieure à 10/20), remise d'un diplôme honorifique et inscription au 2^{ème} vol pratique à l'aéro-club. Les vols, souvent organisés en binôme (2 élèves), sont programmés d'octobre à fin juillet de l'année suivante au plus tard.

4. L'enseignement théorique = 50 heures sur une seule année (dès la 3^{ème})

Programme : Aérodynamique et mécanique du vol. Connaissance des aéronefs. Instrumentation de bord. Le système propulsif. Structure et matériaux. Météorologie. Aérologie. Navigation. Règlements et circulation aériennes. Sécurité des vols. L'aérodrome. Histoire de l'aéronautique et de l'espace.

Epreuve facultative d'anglais (+ 30 min).

Livre à se procurer : « **Initiation à l'Aéronautique** » 6ème édition version 2 revue en 2015 / Editions Cepaduès (**facultatif**).

Lieux des cours : - Aéroclubs de Marennnes et de St Pierre, 2 samedis par mois.

- Au Lycée de la mer Bourcefranc.

- Stage de révisions et QCM, une semaine pendant les vacances de Pâques

Pour les dates voir agenda ci-joint

Les formateurs : Willy Brahami, Thierry Kouvtanovitch, Daniel Merlin, Ludovic Goillot, Laurent Lacroix.

6. Après le BIA obtenu, possibilité de préparer le Brevet de Pilote Privé (PPL) :

La préparation du **PPL** (Private Pilot Licence) est une suite logique du BIA.

Se renseigner à l'aéroclub auprès de Thierry Kouvtanovitch ou de l'instructeur Daniel Merlin.

Des bourses substantielles sont attribuées aux jeunes élèves-pilote titulaires du BIA :

Participation FFA (com jeunes) 335 € au lâcher (avant 21 ans).

Participation FFA (com jeunes) 335 € + 165 € (si BIA) au Brevet de Base (BB).

Participation FFA (com jeunes) 670 € à l'obtention du PPL.

Soit un total cumulé de 1 440 € dont 165 € obtenus avec le seul BIA !

Bonne préparation au BIA !

Bons vols en toute sécurité !

BIA Marennnes - Oléron année scolaire 2016 -2017

Date	Lieu et horaire	Thème abordé
mercredi 09 novembre 2016	Bourcefranc 14h - 17 h	Météorologie - aérologie
mercredi 23 novembre 2016	Bourcefranc 14h - 17 h	Météorologie - aérologie
mercredi 07 décembre 2016	Bourcefranc 14h - 17 h	Météorologie - aérologie
samedi 10 décembre 2016	Marennnes aéroclub 10h -16h	Navigation sécurité réglementation
mercredi 11 janvier 2017	Bourcefranc 14h -17h	Connaissance des avions légers
mercredi 25 janvier 2017	Bourcefranc 14h - 17 h	Connaissance des avions légers
mercredi 08 février 2017	Bourcefranc 14h - 17 h	Connaissance des avions légers
mercredi 08 mars 2017	Bourcefranc 14h - 17 h	mécanique du vol et aérodynamique
mercredi 22 mars 2017	Bourcefranc 14h - 17 h	mécanique du vol et aérodynamique
samedi 01 avril 2017	Marennnes aéroclub 10h -16h	Navigation sécurité réglementation
mercredi 12 avril 2017	Bourcefranc 14h - 17 h	mécanique du vol et aérodynamique
du 24 au 28 avril 2017	Marennnes aéroclub 10h -17h	Révisions + QCM + vols
samedi 29 avril 2017	Marennnes aéroclub 10h -17h	festivités de fin de formation + vols

Thierry Kouvtanovitch



Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

BIA Règlement interne 2016-2017

- L'adhésion de 75 € est acquise pour l'année et non remboursable.
- La ponctualité est de rigueur.
- Tout élève perturbant par son comportement le déroulement des cours ou ayant des résultats non satisfaisant par son manque d'implication dans son travail peut être exclu !
- Les absences doivent être justifiées.
- En cas d'urgence, vous autorisez la ou les personnes encadrant le BIA à prendre toutes décisions nécessaires.

Veuillez nous communiquer le nom, le prénom et le numéro de portable de la personne responsable à joindre :

Adresse du domicile :

.....

Adresse mail :

Facebook :

Le numéro de téléphone de l'enfant :

Le numéro de téléphone du père :

Le numéro de téléphone de la mère :

Signatures

Père

Mère

Enfant



Convention BIA 2016-2017 - *Aéroclub Albert Baron*

Dans le cadre du BIA, tout élève inscrit à l'examen, dont l'établissement scolaire a signé une convention avec l'ACABM, doit souscrire une adhésion de 75 euros avec l'aéroclub Albert Baron Marennes, qui comprend :

- un ou deux vols en avion de tourisme
- l'adhésion au club
- une clef USB 4 giga contenant les cours, QCM et informations.
- un stage obligatoire d'une semaine de formation théorique pendant la deuxième semaine de vacances scolaires de Pâques, à l'aéroclub dans le cadre de la préparation à l'examen prévu au mois de mai.
- Diverses interventions sur les métiers de l'aéronautique.
- Veuillez nous fournir deux photos d'identité SVP et la photocopie recto/verso de votre carte d'identité.

Pour les élèves désireux d'apprendre à piloter, l'adhésion au club sera valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Le succès à l'épreuve du BIA permettra aux futurs pilotes d'obtenir des bourses supplémentaires à chaque étape de la formation.

Nom de l'établissement scolaire :

Nom / Prénom :

Classe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom du père

signature lu et approuvé

Nom de la mère

signature lu et approuvé

Président de l'aéroclub Albert Baron Marennes



Fiche Individuelle de Renseignements BIA 2016-2017

1.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse postale :

.....

Téléphone fixe :Portable :

Adresse courriel :

2.

Niveau d'études : Classe de :Lycée / Collège :

Adresse de l'établissement :

3.

Elèves mineurs : Responsable légal :

Adresse :

.....

Téléphones :

Adresse courriel :